



Etre muté avant de divorce

Par **raja52**, le **20/08/2012** à **20:01**

Bonjour,

mon mari demande le divorce et j'ai reçu un recommande du tribunal pour un rendez vous qui sera dans 5 mois. voila moi j'ai fait une demande de mutation.je voudrais savoir si je suis mute avant, dois je venir au tribunal qui sera a ce moment la 300km ou se rendez vous s'annule et il doit allez a la ville ou je vais habité avec notre fille pour refaire une demande, de plus il ne demande pas sa garde.